



Déclaration FSU au CTA de Bordeaux du 23 juin 2021.

Ce CTA se tient alors que l'agenda social, ramassé dans l'opération de communication politique que représente le Grenelle de l'Éducation, est mené tambour battant, mêlant des projets de mesures catégorielles avec des sujets de nature à transformer les conditions d'exercice des métiers sans que tout ceci ne soit toujours objectivé par les besoins des écoles, des établissements et des services.

A ce titre, la volonté d'imposer une part variable de la prime REP+ entre en contradiction avec l'objectif de développer et de renforcer le travail collectif mais s'inscrit totalement dans la philosophie d'individualisation des carrières inscrite dans le Grenelle de l'éducation et la feuille de route RH de l'académie. Les conditions d'attribution de cette part variable, laissée à la main des DASEN, en toute opacité, risque de créer des divisions dans les équipes pluriprofessionnelles mais aussi au sein des réseaux. Par ailleurs, cette réforme continue de laisser en marge de l'attribution de la prime éducation prioritaire de nombreux personnels (AED, AESH, PsyEN EDO, conseillers pédagogiques, assistants de services sociaux...). À ce sujet, la FSU, avec l'ensemble des organisations syndicales présentes ce CTA (UNSA, FNEC-FP-FO, SGEN-CFDT) déposera un vœu.

De plus, les premiers groupes de travail nous inquiètent tant certains décalages voire contradictions entre les objectifs affichés et les propositions de mise en œuvre sont grands. En outre, le financement des mesures envisagées n'est pas prévu d'être sanctuarisé par une loi de programmation budgétaire alors même que certaines devront être mises en œuvre durant le prochain quinquennat. La FSU réaffirme que les revalorisations attendues par les personnels doivent concerner tous les personnels et ne faire l'objet d'aucune contrepartie, le travail étant déjà fait quotidiennement et depuis longtemps, la preuve par l'image de ces deux dernières années scolaires où l'engagement des personnels de tous les métiers a été remarquable. Si l'école a des besoins nouveaux, ceux-ci doivent être formalisées par des missions donnant droit à des rémunérations supplémentaires ou des allègements de service. Ainsi, L'académie a proposé aux assistants sociaux une formation de tutorat pour accueillir et aider à la prise de fonction des arrivants. Les conditions d'indemnisation et les moyens n'ont pas été annoncées aux collègues impliqués. Sans garantie préalable, ils pourraient renoncer à leur engagement dans ce projet.

La FSU attend particulièrement des décisions rapides concernant les conditions de travail et de rémunération des AESH, sur lesquelles nous avons déjà alerté à plusieurs reprises. Dans l'académie de Bordeaux, nous sommes toujours en attente du groupe de travail promis en janvier.

Les examens cumulent bugs, dysfonctionnement, problèmes d'organisation au détriment des conditions d'exercices des collègues :

- Convocations erronées pour les DNL ;
- Répartition catastrophique des élèves pour l'oral de l'EAF, multiplications des descriptifs due à une erreur technique que l'administration ne s'est pas donnée les moyens de corriger ;
- Délais de corrections intenable en français et en philosophie
- Surcharge de travail intenable pour les collègues de l'AEF (cumul des descriptifs, des oraux et des écrits, nombre trop élevé de candidats à l'oral).
- Convocations tardives et au fil de de l'eau pour le Grand oral, collègues ne sachant pas combien de candidats ils auront à faire passer, ni s'ils seront dans les jurys au titre de la spécialité ou de « naïf » ;
- Convocations aléatoires pour les oraux du second groupe d'épreuves ;
- L'application Santorin qui passe de manière brutale dans une phase industrielle avec une multiplication des dysfonctionnements (disparition de lots, copies aux pages manquantes, bugs répétés...).
- Epreuve de rattrapage du BTS dont le décret modificatif n'est toujours pas paru.

Contrairement aux filières générales et technologiques, les élèves de la voie professionnelle ont planché sur leurs quatre épreuves écrites communes : français ; histoire-géo ; prévention, santé et environnement ; éco-droit ou éco-gestion, ainsi que des épreuves professionnelles pour certaines sections. Les élèves, les parents et les enseignant ne comprennent pas et trouvent injuste que dans le même contexte sanitaire leurs conditions d'examen soient si différentes.

La note publiée le 10 juin 2021 (BO n°23) concerne les aménagements des diplômes professionnels en 2021. Elle traite le cas des épreuves ponctuelles avec le nouveau calcul où ne sont retenues que les deux meilleures notes pour les 4 sous-épreuves et aussi des CCF. Mais elle arrive trop tard car tout est finalisé concernant les CCF. Les bordereaux de notation ont été mis à la disposition des collègues

Dans le premier degré, les conditions d'exercice du métier continuent de se dégrader inexorablement : la pression pesant sur les enseignants se fait toujours plus forte, que ce soit du côté des parents ou de l'administration alors même que les élèves, dans les écoles, deviennent de plus en plus difficiles à gérer. Parallèlement, les opportunités de prendre un peu de recul deviennent extrêmement rare : les possibilités d'obtention de temps partiels sur autorisation, les demandes d'allègement de service, de disponibilité, de congé de formation sont réduites à la portion congrue. Faute de recruter des personnels qualifiés en nombre suffisant, l'administration oblige les collègues, sur le terrain, à tirer sur la corde. Sur le long terme, l'épuisement est patent et nombreux sont les collègues qui décident de s'orienter vers une autre voie professionnelle. Mais là encore, c'est le parcours du combattant et trop peu d'entre eux/elles ne peuvent bénéficier d'une rupture conventionnelle faute de moyens suffisants. Reste donc souvent la démission, belle récompense pour ceux ou celles qui ont parfois servi l'éducation nationale durant de longues années. Et bel exemple aussi pour les enseignants entrés récemment dans le métier ! On est bien loin de la vision idyllique de la feuille de route du rectorat. Les constats sont les mêmes pour le second degré.

La rentrée 2021 ne sera pas normale. Après une année largement chamboulée par le Covid19, les besoins éducatifs sont immenses.

Il est urgent que des aménagements des programmes et du calendrier des examens soit actés.

Pour la rentrée de septembre, l'intersyndicale demande des créations de postes d'enseignantes et d'enseignants, de Psy-EN, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux, vie scolaire dans les écoles, les établissements et les services :

- Pour annuler les fermetures de classes et de postes
- Pour répondre aux inégalités qui se creusent
- Pour améliorer les conditions d'études et l'accompagnement des élèves afin que les conséquences de la crise sanitaire ne reposent pas sur la jeunesse
- Pour pouvoir anticiper une possible poursuite de la crise sanitaire.